

# le dossier Carmeuse à Florennes

- Session : 2011-2012
- Année : 2012
- N° : 123 (2011-2012) 1

## Question écrite du 26/10/2011

- de MAENE Jean-Claude
- à HENRY Philippe, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

Je voudrais revenir en détail sur la réponse que Monsieur le Ministre m'a fournie lors de la commission du 11 octobre dernier.

Premièrement, Monsieur le Ministre évoque une étude socio-économique. De quelle étude s'agit-il ? Qui l'a réalisée ? Quand ? Quelles sont les garanties que le Groupe Carmeuse a offertes quant à la pérennité de son activité en Wallonie ? Cette étude prend-elle en compte des autres sources d'approvisionnement que Florennes ou est-ce la seule hypothèse envisagée ?

Deuxièmement, Monsieur le Ministre nous a informé qu'il y avait eu un accord entre Carmeuse, l'INASEP et la SWDE quant à un investissement partagé pour une adduction de liaison entre les trois carrières présentes dans ce périmètre réduit. Dispose-t-on de tous les apaisements quant à la préservation du bon état qualitatif et quantitatif de la nappe ? Lorsqu'on parle d'un investissement partagé, cela veut dire qu'il y aura immanquablement un investissement public. Combien devront déboursier les partenaires publics de cet accord ? Quelle sera la part du secteur privé ?

Troisièmement, afin de s'assurer de la validité juridique de l'étude d'incidences, Monsieur le Ministre a évoqué diverses études juridiques. Quelles sont-elles ? Qui les a réalisées ? Combien ont-elles coûté au Gouvernement wallon ? Son prédécesseur nous indiquait en 2009 que la jurisprudence du Conseil d'État dit que passé cinq ans, les études d'incidences sont obsolètes. Monsieur le Ministre nous dit qu'elle est parfaitement valable, alors qu'elle date de 2003. Quels sont les arguments développés dans ses nouvelles études juridiques qui permettent de mettre en doute ce qu'affirmait son prédécesseur ?

Quatrièmement, Monsieur le Ministre nous indiquait que diverses études (encore une fois) lui avait permis d'apporter des solutions au déplacement de la canalisation de l'OTAN et aux tirs de mines. Peut-il nous en dire plus sur ces études et sur ces solutions ?

Cinquièmement, Monsieur le Ministre souhaite anticiper l'octroi du permis en négociant avec le demandeur afin d'obtenir des garanties quant au respect des riverains et de l'environnement. C'est tout à fait louable mais est-ce légal ? Quelles types de garanties envisage-t-il ?

Sixièmement, Monsieur le Ministre s'engage à contrôler régulièrement les conditions d'exploitation de cette carrière. Qui sera chargé de ce contrôle ? Pourquoi ne cibler spécifiquement que cette carrière ?

# Réponse du 03/01/2012

- de HENRY Philippe

Le dossier de révision de plan de secteur a été initié en 2004 sous le Gouvernement Arc-en-ciel. En 2006, le Gouvernement wallon a décidé la réalisation d'une Etude d'incidences de plan. En 2007, le projet de révision de plan de secteur a été adopté par le Gouvernement wallon. L'enquête publique s'est clôturée le 9 avril 2008. Le gouvernement a adopté ce 29 septembre une décision de principe visant la clôture de la révision du plan de secteur. Ce 15 décembre 2011, le Gouvernement wallon a clôturé officiellement la révision de plan de secteur conformément à l'agenda annoncé.

## 1) L'étude Socio-économique

Celle-ci date de 2010 et a été réalisée par le professeur CHARLIER de l'UCL. Elle est basée sur le marché de la chaux et du rôle important de Carmeuse dans celui-ci. Elle analyse également son approvisionnement au regard des gisements disponibles du Groupe Carmeuse.

## 2) L'eau

De manière générale, les prescriptions de la Directive cadre Eau 2000/60 sont d'application. Dans ce cadre, un accord entre carriers locaux et producteurs (SWDE et INASSEF) est survenu. Cet accord prévoit un investissement partagé pour une adduction de liaison entre les sites des carrières (Solvay les Petons, Carmeuse Hemptinne, et Berthe). Il permet de résoudre une situation problématique préexistante en compensant au mieux le rabattement local de la nappe engendré par les carrières, de sorte que la masse d'eau conserve un équilibre global, en tenant compte du débit à réserver aux cours d'eau.

Les modalités pratiques, notamment financières, devront encore faire l'objet d'une autre convention préalablement à l'introduction de la demande de permis et ce, dans le respect du principe suivant lequel un projet privé ne peut ni conduire à augmenter le coût d'adduction et de traitement de l'eau, ni augmenter la facture d'eau du citoyen wallon.

## 3) Validité de l'Etude d'incidences

La jurisprudence du Conseil d'Etat tend à démontrer que l'étude d'incidence est toujours valide. Diverses analyses juridiques démontrent qu'en l'absence de modification de la situation de fait et de droit dans le périmètre étudié par l'auteur d'étude, nous pouvons considérer l'étude comme encore valable.

## 4) Canalisation OTAN

Une étude de l'Ecole des Mines de Paris a démontré que moyennant le respect de certaines normes de tirs, l'activité extractive ne poserait aucun problème de sécurité. Cette étude a d'ailleurs conduit la Défense Nationale à revoir son avis sur le dossier, puisque le 9 décembre dernier, la Défense a remis un avis favorable conditionnel à la révision de plan de secteur.

#### 5) Les conditions anticipatives sur le permis

Bon nombre de remarques/craintes des riverains et autorités locales ne trouvent pas de réponses juridiques valables dans le cadre de la clôture de la révision de plan de secteur, mais relèvent davantage de la procédure de permis. Le Gouvernement a souhaité lancer anticipativement des discussions à ce sujet avec le demandeur pour, en amont des procédures, obtenir toute une série de garanties. Cette négociation a été menée parallèlement aux travaux de rédaction de l'arrêté définitif. Elle concerne l'agriculture, l'aménagement de la zone (zone de recul, merlons, ceinture boisées de protection), les émissions de poussières, les tirs de Mines, ? Cette négociation a débouché sur des engagements écrits de Carmeuse.

#### 6) Le respect des conditions de permis

Bon nombre de carrières ont fait l'objet de contrôles de mon administration ces dernières années. A l'instar des autres carrières, je m'assurerai donc régulièrement du respect des conditions d'exploitation qui seront imposées au Groupe Carmeuse.